

**LE PETIT**

JOURNAL

Bulletin d'informations municipales

2016

À l'aube de 2016, l'équipe municipale vous présente
ses **MEILLEURS VOEUX** de **BONHEUR** et de **SANTÉ**
à partager avec ceux qui vous sont chers.
Que cette année vous soit riche en satisfactions personnelles et professionnelles
et fasse qu'ensemble, nous soyons à même de concrétiser de beaux projets

**Vœux du maire (P. 3 à 7)****Conseils municipaux (P. 8 à 11)****Vie scolaire (P. 14 à 17)**



Hommage à la mémoire des victimes des attentats P. 21



Fin d'année festive P. 22



Les écoliers en mairie P. 14



Polochon à la médiathèque P. 20

Et aussi :

| | |
|---|---------------|
| Vœux du maire 2016..... | P. 3 à 7 |
| Délibérations du conseil municipal..... | P. 8 à 11 |
| Cérémonie de la Sainte-Barbe chez les pompiers..... | P. 12 |
| Dixième anniversaire des Restos du cœur de Belle-Île..... | P. 13 |
| Vie scolaire..... | P. 14 à 17 |
| Informations diverses..... | P. 18-19 & 22 |
| Activités à la médiathèque..... | P. 20 |
| État-civil..... | P. 23 |

Mairie de LE PALAIS
Impasse de l'Hôtel de ville 56360 LE PALAIS
Tél. 02 97 31 80 16
Courriel mairie.palais@wanadoo.fr

LE PETIT JOURNAL Bulletin d'informations municipales
N°11 Novembre-Décembre 2015 - Janvier 2016
Directeur de la publication Frédéric Le Gars, maire
Responsable de la publication : Tibault Grollemund, adjoint au maire
Secrétaire d'édition : Jacky Lemaire, conseiller municipal
Crédit photos et conception : cellule communication
Imprimé par IBB Quéven

VOEUX DU MAIRE 2016

La cérémonie des vœux du maire de Le Palais et du président de la Communauté de communes de Belle-Île, s'est déroulée le samedi 9 janvier 2016 à la salle Arletty. Ci-dessous l'intégralité de son allocution qui a consisté en un large tour d'horizon.

Madame la conseillère départementale, Mesdames, Messieurs les maires, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les représentants de la gendarmerie, des Sapeurs-pompiers et de la SNSM.

Mes chers concitoyens,

Mes chers amis.

Le plaisir de vous retrouver ici tous les ans est toujours intact et votre présence nous reconforte.

Ce moment d'échange privilégié entre vous citoyens et nous élus, est l'occasion d'exprimer ce besoin de partager nos valeurs et nos actions. L'année 2015 que nous venons de vivre, restera une année terrible à jamais gravée dans nos mémoires.

Nos pensées iront naturellement vers toutes les familles des victimes des attentats odieux dont la France a souffert. Le pays ne cède pas à la terreur et réagit, solidaire et uni. Nous ne capitulons pas face au terrorisme et nous restons fiers de nos valeurs et de notre modèle sociétal.

Je salue, la bravoure de nos militaires et notre gratitude est immense pour tous les services d'intervention et de secours qui se sont mobilisés pour faire face à l'ignominie.

La menace est là et plane comme une évidence ! Nous devons apprendre à vivre avec, pour autant, ne laissons pas la peur et la crainte envahir nos esprits ! Changer nos comportements, déstabiliser la qualité de notre vivre ensemble, c'est l'objectif de cet obscurantisme religieux.

LE PORT



Je commencerai mes propos en vous parlant du port de Palais.

Le Palais abrite le port principal de Belle-Île et par délégation du Conseil départemental, elle a la lourde responsabilité de gérer et d'optimiser le trafic entre l'île et le continent. Ce port qui irrigue efficacement nos quatre communes, va devoir prendre en compte les effets de la loi « Notre ». Cette loi, prévoit le transfert du port et des transports maritimes à la région. Un appel à candidature a été lancé aux collectivités territoriales pour postuler à la reprise des ports bretons.

Le Département souhaite reprendre 27 des 56 ports morbihannais dont ceux de Le Palais et Sauzon pour préserver sa stratégie de développement nautique et touristique. Ce qui d'un point de vue économique est très pertinent.

La commune de Le Palais est en discussion avec le département et la région pour voir de quelle manière nous allons appréhender cette nouvelle donne. L'objectif est bien sûr de garder le maximum de maîtrise sur la porte d'entrée de notre territoire. Peut-on le faire dans le strict cadre du port de Le Palais, ou dans la mutualisation de nos deux ports : Le Palais et Sauzon, par le biais de l'intercommunalité ou plus naturellement si elle devait se faire par la Commune Nouvelle. Ce sujet vous l'avez compris est éminemment crucial pour notre économie insulaire.

N'oublions pas que la problématique des hydrocarbures dans le bassin à flot reste prioritaire à régler. Nous porterons une attention particulière au renouvellement de la délégation de service public du transport des hydrocarbures et de la gestion du dépôt pétrolier qui seront une actualité forte de l'année 2016.

LA SANTÉ

L'événement majeur sur notre commune sera le début de la reconstruction de l'hôpital local. Belle-Île-en-Mer va être doté d'un nouvel établissement. Porté par le contrat local de santé et la volonté de l'ARS qui est d'offrir à la population belliloise une qualité de soins identique à celle du continent.

Le Département sera un partenaire important pour la partie médico-sociale. Cet investissement de 26 M€ va permettre à notre île d'absorber une partie de la crise économique, en apportant du travail à de nombreuses entreprises pendant 2 ans.



Le nouvel hôpital de Belle-Île est le gage de la pérennisation de notre système de soin en confortant les pratiques existantes et en permettant l'émergence de nouveaux services et l'arrivée de nouveaux spécialistes.

D'ores et déjà, l'arrivée d'un gynécologue à partir du 8 février, spécialisé dans le dépistage des cancers gynécologiques avec également la possibilité qu'il réalise des échographies obstétricales. La possibilité de poursuivre les consultations d'ophtalmologie avec une prise en charge orthoptique, notamment pour les enfants. La mise en place d'un robot de télé-échographie pour réaliser une imagerie à distance (2e centre en France après Lanmezan). La mise en place d'un dispositif de télé-expertise médicale pour des consultations à distance (3 dispositifs en Bretagne). Les débuts de l'HAD (Hospitalisation à domicile) piloté par le Dr Aude DE POIX

La mise en place sur le site bas d'une consultation PMI, sage-femme et puériculture et l'arrivée d'une infirmière Alzheimer?

Voici les principales avancées concernant l'offre de soins sur l'île. Tout cela commence à prendre forme, grâce à la mobilisation du CHBA, de la direction de l'hôpital, des personnels hospitaliers, du FBI mer, du corps médical qui s'impliquent dans le développement du contrat local de santé et de tous les professionnels médicaux et paramédicaux, que je remercie chaleureusement.

VOEUX DU MAIRE 2016

Un seul chiffre pour mesurer le chemin parcouru depuis 5 ans. Avril 2011 : trois médecins actifs et les difficultés récurrentes dans l'accès des soins, un projet de l'hôpital bloqué faute de financement. Janvier 2016 : 7 médecins dont 6 en partenariat avec l'hôpital et 1 en centre-ville.

En septembre 2016 début des travaux de la déconstruction et de reconstruction d'un nouvel hôpital moderne et adapté au besoin de notre population. Si la situation n'est pas toujours idéale, il nous faut comprendre que dans ce domaine, nous sommes en mutation et changement d'organisation pour adapter au mieux les besoins des patients et les moyens financiers de l'État et des partenaires. Nous sommes tous coresponsables de la réussite de ce beau projet pour notre île qui, ne l'oublions pas, est la pièce maîtresse du dispositif du bien être et de la sécurité sanitaire de nos habitants. L'hôpital fixe une population à l'année sur l'île et 190 emplois sont concernés. J'invite Martine Collin à me rejoindre.

Je ne pourrais pas parler de l'hôpital sans évoquer le départ en retraite en 2015 du docteur VAUTIER, je voudrais lui demander de bien vouloir me rejoindre sur scène.

Lui rendre hommage est pour nous ce soir la façon de le remercier chaleureusement en toute simplicité et modestie pour son dévouement et son investissement sans faille auprès de la population belliloise. Je lui remets en votre nom, la médaille de la ville de Le Palais.



Le docteur Pierre Vautier avec son épouse, fleurie pour l'occasion, (à gauche) à l'issue de la remise de la médaille de la ville.

LA CULTURE

Dans le domaine culturel, nous avons œuvré et obtenu le classement intégral de l'église Saint-Géran de Le Palais en tant que monument historique pour la qualité de ses mosaïques, de ses vitraux Mauméjean et de son orgue Cavail-
lé-Coll. Notre église, notre bibliothèque, notre cinéma, cette salle Arletty, le bois du génie, la

place de la République, sont autant d'endroit où la culture trouve sa place.

Le Palais soutient activement les talents et les festivals, qui proposent l'accès à la musique, au théâtre, au chant. De l'événementiel qui va de nos feux d'artifice à la soirée mousse en passant par la route de l'amitié et le comice agricole, autant de rencontres qui font le ciment de notre plaisir d'être ensemble et le bonheur de notre jeunesse. La culture est le souffle de la liberté et nos espaces de respiration. Et on respire très bien du côté de Liber & CO.

La culture, c'est la connaissance de notre histoire, depuis de nombreuses années la société historique produit et effectue un travail de recherche remarquable. Je voudrais inviter Madame Carlette PORTIER à venir me rejoindre pour lui remettre symboliquement la médaille de la ville pour l'excellent travail de mémoire fait sur notre patrimoine bellilois.



Le maire Frédéric Le Gars et Jean-Luc Guenec, adjoint au maire ont remis la médaille de la ville et bouquet de fleurs à Carlette Portier (au centre).

LA JEUNESSE

Je suis confiant pour l'avenir de Belle-Île et de Le Palais car nous avons une belle jeunesse et un bon système éducatif. Je remercie nos écoles publiques et privées, nos collèges publics et privés et le dévouement de nos instituteurs et professeurs qui donnent à nos enfants les bases d'un développement personnel qui les mènera vers le meilleur avenir possible. Le service enfance et petite enfance de l'Interco délégué au PEP56 est de très grande qualité, c'est un atout



majeur pour nos familles. Soyez fiers de cela, même si le service jeunesse doit évoluer sous une autre forme, une de nos priorités est l'éducation de nos enfants.

Vos enfants sont mes enfants et ils sont les enfants du monde de demain. Un monde où la différence doit être non pas un handicap mais une richesse supplémentaire.

LE LOGEMENT



La loi Littoral et aujourd'hui la loi Alur sont et deviennent des contraintes majeures. Les Plumés du Morbihan commencent à se faire entendre, alors que nous, depuis plusieurs années, nous travaillons pour préserver nos droits à construire. Conformément à nos engagements, nous défendons parcelle après parcelle vos intérêts. Les tribunaux sont intransigeants et l'« alurisation » de nos PLU en cours d'élaboration voudrait nous enlever la possibilité de construire dans les dents creuses des villages. C'est un non-sens qui va à l'encontre du « Grenelle de l'environnement » qui vise à limiter les extensions urbaines alors que quelques hectares restent à consommer dans nos villages, il faudrait les délaissés pour boursouffler davantage nos bourgs. Ce n'est pas acceptable et les services de l'État restent hermétiques à toutes considérations de bon sens géographique, paysager et économique.

Nous continuerons à défendre le droit à construire de chacun, mais inexorablement, l'État ressert l'étau et nous accule.

Depuis 2001, notre POS est en phase de transformation en PLU et nous devons rendre la copie en mars 2017. Avec la commission « Urbanisme », nous sommes mobilisés pour que ce travail de longue haleine ne soit pas synonyme d'une spoliation annoncée. Pour autant, on voit bien que le sens de l'action de l'état est de tout faire pour inciter les collectivités à faire des économies sur les extensions des réseaux et voiries notamment. Nous sommes sur une vision d'aménagement du territoire qui augmente la densification urbaine et le regroupement des

VOEUX DU MAIRE 2016

équipements publics.

Notre souhait pour Belle-Île, c'est de garder une porte d'entrée insulaire riche de son tissu économique, un poumon portuaire attractif entouré d'une activité tertiaire et de services publics qui pourront se décliner sur l'ensemble du territoire. La possibilité de construire sur nos quatre communes permettra une répartition harmonieuse de nos villages et de nos bourgs. Choisir Belle-Île, c'est adhérer à l'insularité et à ses contraintes. C'est vouloir aussi être volontaire pour faire partie d'une communauté solidaire.

Nous avons un partenaire pour créer un nouveau lieu de vie sur le terrain de « La Bellevue ». Depuis plusieurs années nous réfléchissons à la destination de ce terrain communal d'entrée de ville. Notre souhait est d'y construire des logements à l'année et à destination des jeunes avec l'envie d'innover dans sa conception et sa réalisation. Notre attachement à la définition du mieux vivre ensemble, sera l'un des fils conducteurs de ce projet.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, FIBRE OPTIQUE ET TOURISME

Nous pouvons faire de la transition écologique et énergétique un moteur pour l'emploi. Nos entreprises artisanales sont au cœur du sujet. Belle-Île peut être une île pionnière en une éco-architecture, innovante et respectueuse de la planète.

Pour cela, Le Palais, se fixe trois objectifs :

1- La réhabilitation thermique des habitations comme les logements sociaux de la grande prairie en isolation et chauffage (en cours en ce moment avec BSH) et des bâtiments publics comme le VVF propriété de la commune qui fera l'objet d'une rénovation sur la partie habitation. D'autre part dans le cadre d'un contrat de plan du Pays d'Auray, la commune peut bénéficier de fonds dédiés pour la rénovation thermique de ses bâtiments.

2- Il nous faut aussi diminuer la consommation d'énergie globale et développer la production d'énergie renouvelable locale. Pour ce faire, la seule volonté politique ne suffit pas, il est primordial d'y associer les habitants. Un certain nombre d'entre vous se sont déjà investis dans des projets écoresponsables, nous les encourageons.

3- Un centre de ressource sur les matériaux écologiques et les économies d'énergie est animé

par le CPIE partenaire de la commune de Le Palais pour cette action et subventionné à hauteur de 4 000 €.

En 2015, nous avons vécu à Port-Jean l'arrivée de la fibre optique ! C'est une très bonne nou-



velle pour nos entreprises et pour l'emploi.

Il nous faut la déployer avec l'aide financière de la région et du département sur une plaque de mille abonnements, 445 000 € resteront à la charge de la CCBI sur 2 millions d'euros d'investissement.

TOURISME

Il nous faut accroître l'attractivité de notre île. Belle-Île, terre d'accueil, a su puiser dans la solidité de ses racines pour rayonner et rendre dynamique son tourisme. Le pôle d'échange multimodal de la gare d'Auray est lancé, proposons donc une destination touristique originale



et singulière. Dans le plan touristique breton, Belle-Île est une destination remarquable que nous devons qualifier avec l'obtention du label « station classée ». Tavillons et imposons-nous dans le paysage touristique comme un choix tourné vers l'excellence écologique.

LA PERCEPTION

Le 8 janvier, nous avons rencontré M. Le Prefet

au sujet de la perception de Le Palais, nous avons à nouveau, tout comme le 22 octobre 2014, eu l'assurance que cette dernière ne fermera pas mais une réorganisation est nécessaire compte tenu des problèmes d'effectifs récurrents.

Même si le recouvrement des impôts des particuliers est transféré à Auray, il n'en demeure pas moins que l'activité principale de la trésorerie demeure pour les collectivités et que l'accueil du public sera maintenu.

LES FINANCES

Le Palais a des atouts pour réussir. Elle les met à la disposition de Belle-Île. Sur vos impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie, la commune garde 1 million d'euros et en reverse 1,176 million d'euros à la communauté des communes. Le ratio entre ce versement et la population DGF qui est le cumul des résidents principaux et secondaires permet



de définir qu'un Palantin verse en moyenne 317,00 € à l'Interco. Si nous faisons le même calcul pour les autres communes, nous arrivons aux chiffres suivants pour 2014. Un Sauzonnaise verse 248 €; Un Bangorin 247€; Et un Locamariaiste 206 €

La différence de contribution tient au fait que Le Palantin paye deux fois plus d'impôt que les autres communes. Cela est dû à une valeur locative supérieure définie en 1970 par les services de l'État et que la part à reverser à l'Interco se fait sur le même taux pour les quatre communes : 11,23 % pour la foncière bâtie, 13,38 % pour la taxe d'habitation et 25,78 % pour la non bâtie. Alors on pourrait se dire que c'est normal car Le Palais bénéficie de plus de services publics ! C'est vrai Le Palais c'est la capitale sauf que les compétences déléguées par nos communes le sont parce qu'elles sont reconnues comme partagées et utiles pour tous. En conséquence, chaque citoyen bellillois, devrait payer la même somme pour que la CCBI puisse assurer ses missions déléguées. On peut déduire de ces chiffres, que si Palais payait comme Bangor et Sauzon à hauteur de 248 euros, sa contribution à l'Interco serait de 919 584 € soit une économie

VOEUX DU MAIRE 2016

de 256 416 euros pour la commune par an. En pourcentage, Le Palais contribue 28 % de plus que Bangor et Sauzon et 53 % de plus que Locmaria et cela depuis 40 ans !

Cette démonstration, n'a pas pour but de culpabiliser les autres communes mais bien de faire reconnaître à tous que notre intérêt reste dans le partage de notre richesse relative. Nous ne sommes pas dans la compétition entre les communes mais dans la recherche de solution pour l'intérêt général. Nous sommes par définition, fusionnels à Belle-Île et le niveau de compétence atteint par la CCBI est bien la preuve qu'il est absolument nécessaire d'être unis.

UN CONSTAT



Depuis 2014, la baisse des dotations de l'État et l'impact de la loi Nôtre, bousculent l'ordre établi.

Je me permettrai de reprendre quelques propos du Président François GOULARD qui s'excuse de ne pas être parmi nous ce soir. Si la loi du 7 août 2015 n'est pas révolutionnaire, l'état des finances publiques locales risque lui de devenir carrément apocalyptique.

Toutes les collectivités locales vont connaître des problèmes d'équilibre. La baisse de la DGF qui est d'assez grande ampleur, conjuguée à la volonté justifiée de la plupart des collectivités de ne pas augmenter leur fiscalité va réduire de manière très significative les recettes des communes et des EPCI. Or les dépenses des collectivités sont très rigides. Leur baisse rapide est extrêmement difficile, ne serait-ce qu'en raison de la masse salariale et du statut de la fonction publique. C'est donc une situation inédite, nous étions habitués à la croissance des budgets, cela amène à faire des choix qui sont littéralement déchirants ».

Je vais continuer car l'analyse du président GOULARD qui fait écho à celle faite sur la CCBI, ce qui est dit de l'extérieur a parfois plus de poids que ce que l'on peut percevoir de l'intérieur. Je cite, « nous allons avoir une détérioration de notre situation financière qui va être extrêmement grave et rapide si nous ne faisons rien.

Cette mécanique est mathématique, et hélas fatale. En 2017, notre épargne nette si nous ne faisons rien, disparaît. En 2018 toujours dans les mêmes conditions, c'est l'épargne brute qui subit le même sort.

Cela signifie très simplement que, quand nous n'avons pas d'épargne brute, nous empruntons pour rembourser nos dettes.

Que se passe-t-il dans des situations comme celles-là, la collectivité cesse d'investir.

Cet effort d'économie nous concerne tous nous élus à qui incomberont les choix difficiles ! » Nous constatons que le parallèle avec la CCBI est frappant. Nous avons fait le même constat financier avec 2 ans d'avance, puisque déjà en 2014, notre épargne nette était négative.

Ce qui nous préserve pour l'instant, c'est une trésorerie confortable mais qui s'épuise et un très faible taux d'endettement.

L'effet ciseaux des baisses de dotation et de l'augmentation des charges, conjugué avec l'obligation de la loi Nôtre d'accélérer l'intégration de compétences supplémentaires, nous est fatal. Dire que l'on va sauver la CCBI en ramenant des compétences vers les communes est une erreur grossière. Pour exemple, l'étude financière, menée par la commune de Le Palais pour intégrer 80 000 € de dépenses supplémentaires gèle toute possibilité d'investissement. La difficulté pour la CCBI est pour l'instant d'un besoin de finances de l'ordre de 400 000 € et ceci juste pour équilibrer les comptes.



Une étude fiscale menée par les services de l'État est en cours pour connaître les possibilités de recours à l'impôt pour améliorer les recettes de fonctionnement. Devrons-nous, nous contraindre à cette éventualité ! Je ne peux m'y résoudre. Il faut profiter de l'opportunité qui est proposée aujourd'hui pour enrayer la baisse des dotations des communes et pérenniser celle de la CCBI au profit de la Commune Nouvelle.

Notre Interco qui nous a portés depuis 40 ans est devenue un colosse aux pieds d'argile. Et c'est la volonté de l'État de les faire grossir sur des seuils toujours plus élevés pour rationaliser l'aménagement du territoire. La CCBI, avec 5 400 habitants, n'aura pas les moyens de survivre avec la cure d'amaigrissement qu'on lui fait subir, ou alors, il faudra tailler dans les compétences et en supprimer.

C'est pourquoi, il est essentiel de stopper l'hémorragie.

2013 : 750 000 € de dotation globale de fonctionnement, 2014 : 700.000 €, 2015 : 600.000 € et 2018 : 350.000 € en prévision. Même en faisant des efforts considérables, nous n'y arriverons pas et le recours aux communes est impossible quoi qu'on en dise !



La seule et unique solution passe par la commune nouvelle qui en stabilisant les dotations nous permettra une juste prise en compte des besoins de Belle-Île. Se mettre au service de la population, c'est un beau métier. Je pense en permanence, à tous les fonctionnaires de nos 5 collectivités : 126 emplois, notre but est de préserver ce personnel engagé pour notre service public. Je les remercie collectivement pour leur dévouement. Il n'y a pas d'obstacle majeur à créer cette Commune nouvelle. Elle existe déjà d'une certaine manière, et c'est la CCBI. Je suis prêt à m'effacer pour permettre une adaptation au changement.

Pour revenir sur la commune nouvelle ! Sur le sujet, toutes les possibilités de communication ont été mises en œuvre pour décrire et expliquer les tenants et les aboutissants de cette loi qui représente une opportunité pour notre collectivité insulaire, répondre aux interrogations, apporter des précisions sur différents domaines afin de donner une information complète de l'ensemble.

Alors pourquoi brandir cette solution comme un épouvantail à coup d'arguments non avérés au point de friser la désinformation ? Pourquoi parler de carotte pour des mesures qui sont des garanties financières pour l'avenir ? Pourquoi mettre au pilori ceux qui proposent et soutiennent un tel projet, convaincus d'engager l'avenir dans le bon sens ? Est-il raisonnable de continuer la gestion d'une population insulaire de 5 400 habitants avec 5 entités administratives et 68 élus ?

Pour qu'un projet de territoire perdure, la commune nouvelle reste une nécessité et la solution pour faire face aux mutations générales de l'état qui réduisent les aides, les dotations globales de fonctionnement et ce qui sera la baisse iné-

VOEUX DU MAIRE 2016

luctable des subventions départementales ou régionales. La commune nouvelle qui vise à rassembler les communes en une seule entité est le seul scénario pour unir leurs forces, mutualiser leurs moyens, maintenir et renforcer leurs services de proximité, enrayer les baisses des dotations et être mieux représentés auprès des autres collectivités et de l'état.

En France, près de 600 communes ont franchi le pas, et cela concerne presque un million de personnes. En Bretagne 33 communes ont fusionné pour fonder 13 communes nouvelles. « Et ce n'est qu'un début » indiquait la presse dernièrement, « De nombreux projets sont en cours dans au moins 90 autres communes ». En Morbihan, des élus de 9 communes n'ont pas hésité, ils ont osé et ont franchi le pas pour créer 3 communes nouvelles : Val d'Oust (3), Évellys (3) et Theix-Noyal (2). L'engouement suscité n'est pas feint mais laisse entrevoir les nombreuses perspectives pour un intérêt collectif. Et dans ces communes nouvelles on parle à nouveau de projets de territoire. Autant d'exemples qui peuvent nous conforter dans ce choix raisonné. La loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 le stipule à travers les nouvelles dispositions réglementaires en la matière : les communes nouvelles bénéficieront d'un statut plus souple mieux adapté à leur spécificité et au respect de l'identité des communes fondatrices.

- Les communes déléguées gardent leur nom et leurs limites géographiques

- Maintien du mandat de l'ensemble des conseillers municipaux jusqu'en 2020. Soit, 68 élus qui peuvent déterminer eux-mêmes, à travers une charte, la gouvernance qu'ils souhaitent mettre en œuvre au sein de la commune nouvelle, la place des communes fondatrices et le rôle des maires délégués garants de la cohésion communale.

- Une charte de gouvernance qui est le socle des

principes fondateurs de la commune nouvelle qui rappelle les enjeux et les perspectives et formalise le projet commun de territoire défini et les objectifs poursuivis.

- Des communes déléguées qui ont aussi vocation à assurer les services de proximité (restauration scolaire, agences postales, écoles, liens avec les personnes en situation précaire, mairie annexe, etc.)

- Concernant l'impact financier, le résultat de l'étude menée fait état de la suspension des baisses de dotation et de l'intégration définitive de la dotation globale communautaire. L'unification des taux d'imposition, ne constitue pas un obstacle du fait que dans les quatre communes ils sont très proches. Un impact fiscal qui pour les administrés bellilois serait donc faible.

- La loi permet à la commune nouvelle, en tant que commune insulaire (île maritime composée d'une seule commune ex : l'île d'Yeu) de ne pas être rattachée à une intercommunalité extérieure et de continuer son autogestion comme à présent. Ce qui en soit est une forme aboutie de la mutualisation générale des moyens.

La liste n'est pas exhaustive. Il s'agit d'un bref rappel à la réalité de la loi qui n'est pas, vous en conviendrez, de nature à épouvanter, à ternir les perspectives d'avenir, mais bien à permettre d'envisager le devenir de l'île avec sérénité.

CONCLUSION

Il ne faut pas avoir peur, il faut se faire confiance. Je réitère mon désir de dialogue en tant que Président de l'intercommunalité, j'inviterai les Maires des 4 communes avec leurs adjoints pour échanger autour de la création de cette commune nouvelle. Nous, élus, à qui incomberont des choix difficiles, devons faire prévaloir l'intérêt général de notre île. Une Commune Nouvelle, c'est la garantie de décider à Belle-Île

pour Belle-Île.

Habitants de Le Palais, comme nous nous sommes engagés l'année dernière, je vous invite les 16 et 23 janvier à la salle omnibus pour vous prononcer massivement sur ce choix crucial pour l'avenir de notre île. Une consultation populaire pourra suivre si la pétition citoyenne obtient le nombre de signatures nécessaires pour que M. Le Préfet puisse solliciter les 4 communes pour l'organiser. La réconciliation et la sincérité des engagements doivent permettre de dégager une vraie perspective pour tous les amoureux de Belle-Île. La Commune Nouvelle est la voie comme pourrait dire Edgar Morin. L'alternative à une politique nationale d'austérité et de rigueur.



Je vous accompagne tous individuellement pour que vous ayez du bonheur au quotidien, de l'amour toujours, des surprises et de l'amitié. Votre santé m'est précieuse et je vous souhaite des sourires pour chasser la tristesse, de l'audace pour que les choses ne restent jamais à leur place, de la confiance pour faire disparaître le doute, du réconfort pour adoucir les jours difficiles, de la générosité pour se nourrir du plaisir de partager et du courage pour continuer à espérer. Je crois enfin à la force collective de notre communauté.

Bonne année 2016 à tous.





Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Philippe ENHART, Marie-Céline GUILLERME, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Jérôme LEDOUX, Jacky LE MAIRE, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoirs : Tibault GROLLEMUND à Frédéric LE GARS, Martine HUCHET à Catherine MAREC, Gilles BERTHO à Jean-Luc GUENNEC, Marie-Christine PERRUCHOT à Muriel VALLADE, Jérôme HAYS à Martine COLLIN. Absente excusée : Yvette GALLENE. Secrétaire de séance : Jean-Luc GUENNEC. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 17, de votants : 22. Convocation : 7 octobre 2015.

MODIFICATION DES STATUTS



Par la délibération du 5 octobre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a décidé de modifier ses statuts. Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de la communauté de communes. À défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, son avis est réputé favorable. Monsieur le Maire propose au conseil : d'approuver les modifications statutaires adoptées par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, d'approuver le projet de statuts joint en annexe. Le conseil (Pour : 19 Contre : 2 Abstention : 2) approuve les modifications statutaires et les nouveaux statuts.

PROGRAMME D'AIDE DÉPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE



Dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes pour l'investissement sur la voirie communale et rurale pour l'année 2016, hors agglomération, le conseil départemental accorde une aide de 20 % sur une dépense subventionnable de 29 375,00 € HT soit une subvention de 5 875,00 €. Accord du conseil.

PERSONNEL COMMUNAL Entretien professionnel



Monsieur le Maire indique que le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 prévoit la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel en substitution du système actuel de notation, à compter du 1er janvier 2015 pour les fonctionnaires titulaires. Ce dispositif s'applique à tous les fonctionnaires titulaires. Il précise que la valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique. Ces critères portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les com-

VICTIME D'UN ACCIDENT CAUSÉ PAR UNE AUTRE PERSONNE ?



Le coût des soins sera supporté par l'assurance
du responsable et non par la collectivité

Déclarez-le
toujours à votre
médecin et à
l'Assurance
Maladie !

"Ensemble, préservons notre système de santé !"

3646

Service 0,06 € / min
+ prix appel

pétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Le conseil, à l'unanimité, décide : la mise en place de l'entretien professionnel annuel dans les conditions exposées ci-dessus ; d'étendre l'application du présent dispositif aux agents non titulaires occupants des emplois permanents.

ASSURANCES STATUTAIRES



Le conseil décide d'autoriser le Centre de Gestion du Morbihan à agir, pour le compte de la commune, dans le cadre d'un marché négocié concernant la mise en concurrence pour le contrat groupe « d'assurance des risques statutaires ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES

Monsieur le Maire propose au conseil un projet d'arrêté concernant le règlement intérieur des services afin de contribuer au bon fonctionnement de ces derniers. Le projet s'appliquera à tous les personnels quel que soit leur statut et l'ensemble des locaux. Concernant l'entretien des vête-

ments de travail et des équipements de protection individuelle cités à l'article 17.3, une indemnité pourra être allouée aux agents réalisant des travaux répertoriés dans la liste des travaux spécifiques des métiers des collectivités territoriales (Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants). Le conseil émet un avis favorable au projet d'arrêté et décide de modifier l'article précité.



LA BELLE FONTAINE Avenants



Lot 1 : Maçonnerie. Motif de l'avenant : Les travaux de maçonnerie nécessitent des prestations complémentaires indispensables pour l'achèvement de ce lot. Il est apparu suite au remplissage total de la cuve et à la remise en fonctionnement des trop-pleins que des fuites affectaient encore celle-ci au droit de la façade côté mer. Il est proposé de gagner les deux trop-pleins de la cuve, reprendre l'étanchéité du pignon intérieur de la cuve, équiper le regard d'accès à la vanne de vidange d'un tampon et d'un cadre métallique. Montant de l'avenant n° 2 : 11 491,95 € HT soit 13 790,34 € TTC

Lot 4 : Ferronnerie. Motif de l'avenant : Les travaux de ferronnerie nécessitent des prestations complémentaires indispensables pour l'achèvement de ce lot. Montant de l'avenant n° 2 : 279,00 € HT soit 334,80 € TTC.

Fin de séance 22 heures 00



Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjoints : Gilles BERTHO, Martine COLLIN, Tibault GROLLEMUND, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Yvette GALLENÉ, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Marie-Françoise LE BLANC, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Paule PERRUCHOT. Pouvoir : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Catherine MAREC, Marie-Christine PERRUCHOT à Tibault GROLLEMUND, Philippe ENHART à Marie-Françoise LE BLANC. Absente excusée : Béatrice TERRIEN Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND. Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23, de présents : 19, de votants : 22. Convocation : 24 novembre 2015

RAPPORTS 2014 : Assainissement et Déchets



La présentation des rapports précités est effectuée par Monsieur Florian BESNIER en charge de ces compétences à la Communauté de Communes de Belle-Ile-

en-Mer. Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2224-5 du CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné à l'information des usagers. Chaque conseil municipal, membre de la Communauté de communes, est destinataire de ces rapports sur l'assainissement collectif et sur les déchets adoptés par le conseil communautaire.

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Le conseil municipal décide d'adopter la révision du plan de zonage d'assainissement des eaux usées sur le périmètre de la commune. Cette nouvelle carte de zonage d'assainissement des eaux usées sera annexée au Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur, abrogeant ainsi l'ancien zonage.

VOIRIE : Constitution d'un groupement de commandes



Le conseil décide de constituer un groupement de commandes pour les travaux routiers avec les 4 communes de Belle-Ile et le Conseil Départemental. Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux travaux siégeront à la commission d'appel d'offres.

Indemnité de conseil du comptable



Comme chaque année, une indemnité est allouée au comptable de la commune. Au titre de 2014 (120 jours) : 252.58 € et de l'année 2015 : 789.28 €.

Immeuble la Licorne : Lot 6 cloisons sèches :

Accord du conseil pour un avenant de - 532.09 € HT. Le marché initial passe de 29 407 € HT à 28 875 € HT.

TARIFS 2016



Bibliothèque : les tarifs permanents annuels et temporaires sont fixés à 12€ pour les adultes et 5€ pour les enfants de moins de 18 ans. Occupation du domaine public : Terrasses non couvertes : de 82.00 € à 85.00€/m², Terrasses couvertes : 122.00€ à 125€/m² (ces tarifs étaient inchangés depuis 2009), Occupation temporaire du domaine public : 0.50€/m²/jour avec un minimum de 20 € (échauffage, déménagement, bennes ...) Dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie, une concertation aura lieu avec les commerçants pour l'enlèvement des chevalets.

Convention Commune /Centre de gestion du Morbihan Organisation du service scolaire



Une étude sur l'organisation du service scolaire des écoles Stanislas Poumet a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan. Depuis quelques années, nous avons connu des fermetures de classes et le personnel communal a été conservé dans sa totalité. Pour tenir compte de cette situation de fait, la commune doit repenser l'organisation scolaire des écoles élémentaire et maternelle afin de mettre en adéquation le personnel et les besoins du service. Coût de l'accompagnement : 1557.50 € HT.

SÉANCE DU 17 décembre 2015

ZA de Mérézel :

Chemin d'exploitation

Le service du cadastre indique que la parcelle ZM 100 d'une contenance de 1560 m², correspondant au chemin d'exploitation situé à l'Est du bassin de rétention de la zone d'activités, appartient aux frères DUPONT. Après des recherches effectuées sur les minutes du remembrement, il apparaît que la dite parcelle appartenait à l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Par délibération en date du 21 septembre 1994, tous les biens de l'AFR ont été transférés à la Commune. Cette constatation est confirmée par le service du cadastre, par mail en date du 6 novembre 2015, qui fait le nécessaire pour rectifier cette erreur de transcription des hypothèques.

Divers

Bretagne Sud Habitat confirme son accord pour que la commune abatte les arbres devant la première longère de Haute Boulogne. Ceux-ci seront remplacés par des feuillus ayant une hauteur de tige inférieure. Monuments aux Morts : il est prévu d'embellir le lieu avec la suppression des haies situées de part et d'autre. Dans le cadre du dispositif « zéro phyto » l'espace gravillonné sera remplacé par un terre-pierres engazonné.

Quai Bonnelle

Le conseil donne son accord pour enlever les barrières et le dispositif qui régulaient la circulation sur le quai Bonnelle. Le stationnement sera payant à l'année à compter du 1er janvier 2016.

Fin de séance 22 heures 30

Étaient présents : Le Maire : Frédéric LE GARS. Les Adjointes : Martine COLLIN, Tibault GROLLEMUND, Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE. Les Conseillers : Philippe ENHART, Yvette GALLENE, Marie-Céline GUILLERME, Jérôme HAYS, Martine HUCHET, Ludovic HUCHET, Jacqueline KERIGNARD, Geneviève LE CLECH, Jérôme LEDOUX, Jacky LEMAIRE, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Marie-Paule PERRUCHOT, Béatrice TERRIEN. Pouvoir : Gilles BERTHO à Frédéric LE GARS, Marie-Christine PERRUCHOT à Muriel VALLADE, Marie-Françoise LE BLANC à Martine HUCHET, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Catherine MAREC. Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND Quorum : 12. Nombre de conseillers en exercice : 23 de présents : 19 de votants : 23 Convocation : 11 décembre 2015

Office du Tourisme : Participation à l'étude Protourisme

Le conseil donne son accord pour participer au financement de l'étude effectuée par « Protourisme » pour la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1. Le coût global de l'étude se monte à 6500€. Chaque commune prendra à sa charge 1625€.

Admission en non-valeur

Le conseil accepte de comptabiliser 3731.36 € sur le budget Commune en recettes irrécouvrables et 3 472.64 € sur le Port. Des modifications budgétaires sont validées sans modifier le total des crédits votés début 2015.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le projet d'Aménagement et de développement durables (PADD), est un document essentiel du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune en vue de favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale et l'environnement. C'est un projet politique visant à répondre aux besoins du territoire et permettre à long terme un développement harmonieux répondant aux attentes de la population. Il se décline en cinq axes stratégiques à savoir :

1- Promouvoir un développement urbain raisonné pour préserver la qualité du cadre de vie de Belle-Ile-en-Mer 2- Conforter les atouts économiques. 3- Préserver et valoriser les espaces naturels atouts indéniables du territoire. 4- Promouvoir des modes de déplacement pour tous, 5- Gérer durablement le territoire,

Commune touristique

L'arrêté préfectoral établi le 26 novembre 2010 pour une période de 5 ans doit être à nouveau renouveler pour obtenir le classement de la commune en commune touristique. Cette demande constitue un préalable au classement de la commune en station de tourisme. « Les exigences pour qu'une commune soit classée en station de tourisme sont les suivantes :

- Offrir des créations et animations culturelles,
- Faciliter les activités physiques et sportives utilisant et respectant les ressources patrimoniales naturelles ou bâties ainsi que, le cas échéant, celles du territoire environnant et de mettre notamment en valeur les savoir-faire professionnels ayant un caractère traditionnel, historique, gastronomique, régional,
- Toutes actions relatives au tourisme de séminaires et d'affaires ou de découverte économique, industrielle ou technologique. »
- Cette obligation ne s'applique plus que pendant les périodes touristiques, et non plus obligatoirement toute l'année.

Protocole ARTT de 2002 Mise à jour

Accord du conseil pour mettre à jour le protocole établi en 2002 pour le passage aux 35 heures. L'organisation du temps de travail de l'ensemble des services doit être adaptée aux contraintes d'activités. Cet accompagnement à l'élaboration d'un règlement d'aménagement du temps de travail est estimé à 2 670.00 € HT.

Immeuble Quai de l'Yser

Le conseil répond favorablement à la demande de Madame Noëlle SCHLUM-

BERGER, gérante de la SARL Belle Ile services à la personne (BISAP), de partager avec Me BERJOT, le local situé au rez de chaussée de l'immeuble situé quai de l'Yser.

Divers

- Courrier des habitants de Bordustard qui interpellent les élus sur la dangerosité des carrefours en fond de saline. La commission communale se réunira courant janvier pour étudier les différents points litigieux intra-muros.

Fin de séance 21 heures 45



À gauche les nouveaux promus : Thomas Daniélo (Caporal-chef), Franck Wassmer (Adjudant), Étienne Daniélo et Emmanuel Gautier (1re classe). Dominique Le Bihan, sergent, qui a reçu la médaille pour 20 ans de service. À droite, Jérôme Hays, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Belle-Île, Daniel Huchet Chef de centre, Patrice Le Port, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan. En bas les nouvelles recrues : Pacifique Dutel et Benjamin Le Grand, Alizée Gautier et Cécile Duval.

La Sainte-Barbe a été célébrée le samedi 12 décembre, au centre de secours à Kersablen, dans le contexte particulier de « l'après attentats », en présence du commandant Philippe Coindreau, représentant le SDIS du Morbihan, du capitaine Patrice Le Port, président de l'UDSP du Morbihan et des élus. Au préalable, un hommage avec dépôt de gerbe avait eu lieu au monument aux Morts de Palais en mémoire de leurs disparus. La cérémonie a débuté par une minute de silence, demandée par le lieutenant Daniel Huchet, « à la mémoire des victimes du terrorisme et de la barbarie ». Puis le chef de centre dressait le bilan de l'année écoulée, synonyme d'une augmentation des interventions (815) et d'une activité estivale plus soutenue (400 opérations). Le lieutenant Huchet s'est félicité des 5 recrutements réalisés en 2015 avec « deux candidatures d'ores et déjà prévues en 2016 ». Côté matériel, un fourgon tonne secours routier et un camion citerne feux de forêt, « viennent augmenter la capacité d'intervention du centre ». des travaux d'aménagement intérieur ont été réalisés en régie par le personnel avec un financement de l'amicale, présidée par Jérôme Hays. Pour Jacky Lemaire, vice-président, représentant la CCBI, « fêter une sainte patronne, fait partie intégrante de nos traditions. La période difficile que nous traversons, nous rendent plus à même de les res-

pecter et de les perpétuer en partageant ce moment de solennité et de convivialité qu'est la Sainte-Barbe. Notre attachement au corps des sapeurs-pompiers de Belle-Île est sincère et véritable. Nous sommes fiers d'avoir sur notre territoire des hommes et des femmes qui s'engagent avec passion et ferveur au service des autres », soulignant, l'activité du centre de secours insulaire, « le bilan est éloquent. Chiffres des activités en augmentation ; Nouveau matériel, nouvelles recrues, promotions et décorations en perspective. Pas de doute le centre de secours de Belle-Île vit et tourne à plein régime. L'occasion pour nous les élus de saluer la compétence de nos sapeurs-pompiers et leur capacité de réponse à faire face aux différentes situations. Le centre de secours prend une part prépondérante à la cohérence de notre contrat local de santé ». Il précisait, « Centre de secours hors normes en importance, il correspond parfaitement aux besoins locaux du fait de notre spécificité insulaire et de notre situation d'isolement par rapport au continent. Comme le disait le président du CASDIS en juillet dernier, « un site pilote, un bel outil de travail », parlant même de plus beau du département. C'est une réalité. Le centre de secours bellillois dispose à présent des moyens et des locaux adaptés à ses missions, avec un logement sur place pour les saisonniers. Je dirais même il est à la pointe du progrès si je m'en réfère à l'utilisation de la tablette tactile de transmission de données

numériques. Un système sécurisé qui permet de rendre compte en instantané, dans un langage uniforme de toutes les informations médicales ou techniques liées à l'intervention. Il mettait en exergue, « des installations au top qui doivent être un atout pour le recrutement qui, il faut bien le dire, reste néanmoins une préoccupation. Il faut donc que le centre de secours soit une référence dans son domaine particulier lié à l'insularité et continue de progresser ». Il fixait le cadre dans lequel se situe la marge de progression du centre de secours, « accueil, hébergement, matériel, terrain d'exercice qui s'y prête, des stages spécifiques s'y déroulent déjà. Toutes les conditions sont donc requises pour une formation initiée sur l'île qui pourrait être une solution pérenne au recrutement, sous réserve de pallier aux différentes contraintes techniques et géographiques qui s'y rapportent. Gageons qu'elles seront levées et que le centre de formation de Belle-Île, qui nécessite rappelons le, un minimum de 6 candidats, voit le jour. Et à plus long terme peut-être, l'instruction d'une brigade de jeunes pompiers volontaires bellillois, à même de créer des vocations ». Il évoquait,

« si l'on parle de compétence, d'abnégation, voire de sacrifice parfois des soldats du feu l'on ne peut occulter ceux et celles qui partagent leur vie et qui participent pleinement à la sérénité et à l'épanouissement de nos sapeurs-pompiers en service, c'est à dire les familles. Les élus tiennent à leur rendre hommage aussi. De même qu'ils se joignent à l'honneur rendu au médecin commandant Pierre Vautier un « grand pompier » qui vient de prendre une retraite méritée. Nous saluons également les interventions de Fabrice Tonnel, Nicolas Crosne et Michel Oliéric qui en dehors de leur mission ont sauvées des vies». Il concluait, « sauver ou périr une devise qui est la plus noble qui soit. Votre courage pour l'honorer n'est pas usurpé et nous les élus voulons ce soir témoigner notre gratitude pour le service rendu et vous en remercier. Sachez que sommes et resterons à l'écoute des sapeurs pompiers et dans la mesure de nos moyens, nous les soutiendrons. Nous sommes à Belle-Île en confiance pour faire face au pire, mais aujourd'hui nous sommes ici pour le meilleur. Alors profitons en et je souhaite à tous, une bonne Sainte-Barbe ».



DIX ANS DE «RESTOS DU COEUR» À BELLE-ÎLE



C'est une réalité, 30 ans après l'appel de Coluche, malheureusement les Restos du cœur sont encore là..

Cette année le centre des Restos du Cœur de Belle-Île a fêté ses 10 ans d'existence. A cette occasion, les bénévoles ont proposé le samedi 21 Novembre une journée « portes ouvertes » à l'attention de tous pour mieux in-

former sur les actions entreprises. Car au delà de l'aide alimentaire, les Restos du cœur, ici, c'est aussi un lieu d'accueil et d'écoute, c'est un salon « café », c'est une aide administrative, c'est une petite bibliothèque, c'est un vestiaire, c'est une coiffeuse une fois par mois, ce sont des cours de cuisine, c'est un jardin participatif. Depuis Décembre 2014 début de la campagne

d'hiver et Novembre 2015 fin de la campagne d'été, les Restos du Cœur ont pu aider 97 familles belliloises et ont servi l'équivalent de 16 463 repas. Ces chiffres a eux seuls sont le reflet des difficultés auxquelles sont confrontées de plus en plus de personnes chaque année. Malheureusement

aucune tranche d'âge n'est épargnée ..

Le 1er Décembre, grâce aux 22 bénévoles, les portes des Restos se sont à nouveau ouvertes pour la campagne d'hiver et le resteront tous les mardis matin et tous les vendredis après-midi jusqu'en Avril,



Le Dimanche 22 Novembre, la chorales Kernévéden et le Grand Chœur ont organisé à l'église de Le Palais un concert gratuit à l'issue duquel une quête a été effectuée au profit des Restos du cœur. Une chaleureuse initiative qui a remporté un vif succès au vu du grand nombre de personnes qui ont assisté au récital.

JUBILÉ DE DIAMANT DU PÈRE ANDRÉ GILLET



André Gillet, 85 ans, est né, à Locmariaquer, un 20 novembre. Son père qui travaillait dans la Marine, est mort accidentellement en Tunisie en 1935, laissant une veuve et trois enfants. En 1942, il intègre le petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray, pour poursuivre ses études secondaires. Il est admis au grand séminaire de Vannes en 1948. C'est là que mûrit sa déci-

sion de devenir prêtre. **Heureux d'être à Belle Île** Il sera ordonné prêtre en juin 1955, à la cathédrale de Vannes. De 1955 à 1971, il dirige l'école primaire d'Ambon, près de Muzillac, puis de Plouhinec, où il enseigne. Avant d'être nommé aumônier des gens de mer, recteur d'Étel, jusqu'en 1987, date à laquelle il est nommé curé doyen de Port Louis., où il anime 10 paroisses durant 14 ans. À Belle-Ile, il arrive en 2001, comme curé de Le Palais avec la charge de la paroisse de Locmaria. « Les gens y sont sympathiques, serviables, simples. Le travail y est très varié, même s'il est lourd pendant la saison estivale, en raison des nombreuses cérémonies : quinze mariages sont déjà pro-

grammés pour l'été 2016 ». En août 2015, « j'ai célébré 5 baptêmes d'enfants venant de Mexico, Hong Kong, Tokyo, Jérusalem et Astrakan, en Russie. Il m'arrive heureusement d'être assisté en juillet et en août. Je pense particulièrement à Grégoire, un Congolais, et Wilfried, un Allemand, lequel a tissé ici des liens très importants ». Le père Gillet, heureusement, est un homme robuste. « Je n'ai pas connu d'avarie de santé. Ma démission n'est donc pas pour demain ! Après demain, peut-être ! » Ses amis paroissiens pourront continuer à l'appeler « Dédé », avec affection. Son secret de longévité ? La visite de ses amis « à des heures intelligentes », des voyages avec des jeunes, de la Suède à l'Andalousie, en passant par l'Écosse et l'Ir-

lande. Des pèlerinages avec les anciens, en Israël, plusieurs fois, à Fatima, au Portugal, à Lisieux, à Lourdes. De la fenêtre de son bureau, il voit le soleil se lever et se coucher, de l'autre côté, avec de remarquables couleurs portées sur la citadelle. Malgré son emploi du temps, il trouve le temps de peindre, de confectionner des maquettes, de réaliser des crèches. Le père André Gillet a célébré son jubilé de diamant, le 29 novembre 2015 à l'église Saint-Géran de Le Palais. À l'issue de la messe de 10 h 30, la réunion amicale organisée en son honneur a vu une salle Saint-Joseph comble d'amis et de sympathisants qui tous en chœur ont entonné la chanson arrangée spécialement pour lui.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



la liberté d'expression de chaque conscience. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.



Dans ce cadre, mercredi 9 décembre les enfants ouvraient les portes de l'école Stanislas Poumet pour soumettre aux parents d'élèves leur travail effectué sur « La charte de la laïcité à l'école ». Une approche dont ils ont voulu en être les auteurs avec leurs propres textes résumant leur réflexion en dehors des canevas élaborés. En présence de Martine Collin, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, ils ont présenté sur le mur du hall d'entrée un acrostiche original résumant à lui seul comment ils conçoivent la laïcité. Puis les spectateurs présents ont pu apprécier les talents de comédiens

des écoliers qui à travers des saynètes ont concrétisé les thèmes évoqués dans l'acrostiche.

Légende : Idée originale que l'acrostiche sur le mur du hall d'entrée qui mériterait de perdurer tout au long de l'année scolaire.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour

Petit déjeuner et débat avec le maire



Photo souvenir avec le maire porteur de l'écharpe avec des écoliers intéressés par le sujet.

Pour faire suite à la journée de la laïcité de la veille, les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire Stanislas Poumet étaient jeudi 10 décembre, en matinée, les invités du maire, Frédéric Le Gars et de Martine Collin, adjointe aux affaires scolaires,

dans la salle du conseil municipal de Le Palais. Après un petit-déjeuner, tous ont pris place autour de la table du conseil municipal pour siéger et prendre part au débat. Dans un premier temps le maire a expliqué aux élèves l'organisation des collectivités,

puis du fonctionnement de la commune, des différents services, actions, décisions prises, du mode d'élection des élus et de leur rôle. Une séance de près de deux heures qui s'est avérée très participative de la part des écoliers et les questions pertinentes n'ont pas manqué. Un véritable échange s'est établi entre le premier magistrat de la ville et ses jeunes conseillers municipaux d'un jour. Au final, après une série de saynètes ayant trait à la laïcité, jouées pour l'occasion, rendez-vous a été pris en mai pour une visite cette fois de la mairie et des différents services.



Erwan Amice à la rencontre des écoliers



Erwan Amice, photographe et assistant ingénieur au CNRS, est venu rencontrer les élèves de la petite à la grande section l'après-midi du 16 novembre 2015. Il parlait en mission pour 2 mois, dans le pôle sud. Il a expliqué aux enfants son travail, sa mission là-bas, etc. Il a emporté avec lui notre petit chat « bichou » avec la promesse de donner des nouvelles une fois par semaine. Pendant ce temps, les élèves ont travaillé sur le thème du pôle

sud. Un travail qui a porté en géographie, sur l'étude des planisphères et du globe terrestre, en sciences sur les différents changements d'état de l'eau et une sensibilisation à l'écologie et bien sûr énormément de travail autour du langage avec la lecture des mails et les réponses et questions pour Erwan. Ils ont aussi parlé de la faune et en arts visuels, un travail a été fait autour de la photographie sous-marine.

Dès la rentrée, les élèves de sixième du collège Michel Lotte ont travaillé dans le cadre du cours d'accompagnement personnalisé sur un projet « Il était une fois la Belle Fontaine ». Dans ce cadre, les 50 élèves sont allés visiter le site, ont pris des notes et réalisé quelques croquis dans le but de préparer des affiches pour une exposition au CDI du collège. Le but était de faire découvrir aux élèves le patrimoine de Belle-Île, de travailler certaines compé-

Michel Lotte : «La Belle Fontaine» exposée



tences en terme d'écoute, de retranscription et d'informatique. Le vernissage de l'exposition s'est déroulé le 15 octobre en présence du maire Frédéric Le Gars, d'élus palantins et des parents d'élèves qui ont pu apprécier la qualité du travail restitué par les collégiens à la grande satisfaction de son initiatrice Anne-Soizig

Lorho (photo ci-contre). L'occasion pour le maire de rappeler « la restauration de la belle Fontaine a coûté 1,5 M€ (350 000 € pour la commune), les travaux entrepris ont mis en exergue l'intérêt patrimonial du site, qui deviendra un lieu privilégié de visite touristique », se disant « ravi que les élèves du collège s'y intéressent ».



Un petit tour dans les bois

L'école maternelle Stanislas Pomet, qui cette année travaille sur le thème des 5 sens, a effectué en novembre une sortie au bois. Les jeunes élèves de petite et moyenne sections ont apprécié cette expédition grandeur nature, si l'on en croit les commentaires relevés ici ou là. « On est allés au bois du génie. On a observé, on a senti (la terre, les feuilles de laurier, la mousse). On a regardé, la forme et les couleurs des feuilles. On a mangé des châtaignes. On a entendu les oiseaux, le vent et la pluie dans les feuilles. On a joué à toucher la mousse, l'écorce... ».



LA PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE



Dans le cadre de la prévention routière Céline Laville de la police municipale, est intervenue le 6 novembre 2015 à l'école Sainte-Anne avec les élèves du CP au CM2 pour le concours de dessin message «Gastounet» et le 9 novembre 2015 à l'école Stanislas Poumet. Ce concours, a pour but de familiariser les écoliers avec la sécurité routière par le biais d'un dessin message sur la sécurité routière

comme l'année précédente. Elle est intervenue ensuite dans le cadre des séances «Mobilipass» dans ces 2 écoles également. Des séances qui permettent aux enfants de comprendre les dangers de la route lors de leurs déplacements à pied, en voiture, à vélo et en car. Ces interventions sont très appréciées des enfants, des enseignants et également des parents. 2 séances ont eu lieu en extérieur à

l'issue d'une séance théorique auparavant. A la demande de l'institutrice des maternelles de l'école publique, elle intervient aussi les vendredis après-midi auprès des enfants afin de leur expliquer les panneaux de signalisations basiques (stop, sens interdit...) pour à l'issue faire des petits exercices avec eux dans la cour de l'école avec leurs vélos sur un itinéraire spécifique tracé



UN EXERCICE GRANDEUR NATURE



Dans le cadre du Plan permanent de mise en sécurité (PPMS) le 7 décembre 2015 avait lieu à l'école Stanislas Pou-

met un exercice qui visait la mise en place d'un confinement (mise à l'abri améliorée) dans la salle d'activités de l'école.

Rappelons son objectif qui est celui d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur, à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, (temps de montée en puissance des

moyens) et à appliquer les directives des autorités.

Le PPMS est avant tout pour la directrice un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile, un aide-mémoire permettant de savoir «qui va faire quoi et comment, au sein de l'école face à une situation d'exception dont la gestion n'a plus rien à voir avec celle des « accidents de la vie quotidienne » (secours à moyens dépassés donc différés, rupture des communications, de l'électricité...).



Quand le déclencher ?

La Directrice) met en œuvre son PPMS Dès l'audition du signal national d'alerte diffusé par sirènes (SNA), ou sur demande des autorités (Mairie, Police, Sapeurs-Pompiers) par appel téléphonique ou message vocal diffusé par véhicule sono ou messenger ou si elle est le témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'école, ses élèves et ses personnels (exemple camion TMD accidenté près de l'établissement). La décision de levée du PPMS est prise par la directrice sur avis des autorités (fin d'alerte).

Modalités d'activation

Le PPMS peut s'activer en 2 modes :

- La mise à l'abri (MAA) dans un bâtiment en dur qui peut être ; Une mise à l'abri simple, sans confinement (tempête par exemple) ; Une mise à l'abri améliorée, avec « confinement » (nuage toxique ou radio-actif).

- L'évacuation qui peut être • primaire - « dans l'urgence » - vers des points de rassemblement externes (incendie, alerte à la bombe, mouvements de terrain, inondation brutale...) ; Secondaire - « planifiée » par les autorités : les modalités en sont définies le jour de l'événement par la directrice) en liaison avec les services de secours (bâtiment par bâtiment, étage par étage, 2 classes par 2 classes...).

Les mesures de MAA puis d'évacuation peuvent être décidées l'une après l'autre par les autorités.

Code de l'Éducation : Art. L. 312-13-1 : « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier

secours. [...] ».

Les missions

Les missions de chacun en cas d'alerte concernant la directrice et les personnes ressources sont spécifiées dans ce plan.

1-La Directrice ou faisant fonction Déclenche l'alerte et active le PPMS S'assure de la mise en place des différents postes

Établit une liaison avec les autorités et les secours

Transmet aux personnels les directives des autorités (

2- Les personnes ressources Rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées. Elles doivent veiller au bon déroulement des opérations de regroupement (penser en particulier aux publics à besoins spécifiques) et à la mise en œuvre les consignes de MAA et signaler les incidents à la directrice.

Le confinement

Le 7 décembre 2015 l'exercice consistait à la mise en place d'un confinement (mise à l'abri améliorée) dans la salle d'activités de l'école. Soit un processus bien établi.

Ce qui doit être fait

Fermer fenêtres et portes. ; Fermer les volets si le local en est doté et que cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres; Stopper ventilation ou climatisation (VMC); Réduire ou couper le chauffage; Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des élèves (faire enlever les « vêtements chauds »); Calfeutrer en collant du ruban adhésif sur les barrettes d'aération des fenêtres, autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air, sur les grilles de ventilation, autour des portes coupe-feu servant de limite de

zone dans les couloirs et en plaçant si besoin des serpillières ou linges (si possible mouillés) en bas des portes; Faire participer les élèves en fonction de leur âge; Se protéger si nécessaire des effets irritants du gaz en respirant à travers un linge mouillé; Rincer la peau et les yeux en cas de picotements; Éviter toute flamme ou source d'étincelles ; Ne pas fumer ; Faire éteindre les téléphones mobiles, les ordinateurs et autres appareils électriques; Préserver l'atmosphère des lieux de MAA : ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutre).

La procédure de déconfinement (fin d'alerte) n'est mise en œuvre que sur instruction de la cellule de crise de l'école. Il est interdit de retourner dans les classes non confinées tant qu'elles ne n'ont pas été ventilées, et d'emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés pour regagner l'extérieur (risque de présence résiduelle de gaz dangereux).

Il faut : retenir les élèves pendant 10 à 15 minutes dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'évacuer le stress lié au confinement; Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement ou à sa demande tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides; Regrouper les élèves à l'extérieur sous surveillance des différents responsables et procéder à un nouvel appel.

Un exercice qui s'est bien déroulé dans son ensemble.

Opération «Sam» pour la fin de l'année



Thibault Grollemund, premier adjoint. Des conseils de prudence sous forme de documents d'informations et des éthylotests donnés par la Sécurité routière et la Direction départementale des territoires et de la mer, étaient disponibles dans les établissements. L'occasion de se rappeler les slogans « Le conducteur qui conduit est celui qui ne boit pas » ou « Sam aura le mérite de ramener tout le monde en vie à la maison ».

En décembre 2015, avec la mairie du Palais et la police municipale, tous les patrons de café du Palais ont adhéré à l'opération Sam. « Il s'agissait d'appeler à la vigilance pendant les fêtes de fin d'année », soulignait

Du changement à la perception



Par lettre en date du 17 novembre 2015, l'administrateur général des finances publiques, directeur du Morbihan a annoncé le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Le Palais vers le service des Impôts des particuliers d'Auray, avait fait l'objet

d'un arrêté ministériel publié le 14 novembre 2015 avec effet au 1er janvier 2016. Donc à compter du 1er janvier 2016, le trésor public se consacrera essentiellement à son rôle de comptable des communes, de la communauté de communes et de l'hôpital.

Service des impôts des particuliers d'Auray Centre des finances publiques

3 rue de Penher CS 90 564

56406 AURAY CEDEX - Tél. 02 97 30 21 70

Mail ; sip.auray@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
(fermé le mercredi)

Légion d'honneur à Geneviève Guicheney

Geneviève Guicheney a été faite chevalier de la Légion d'honneur. Elle fait partie de la promotion de ce vendredi 1er janvier, parue au Journal officiel. Cette distinction récompense 47 années de service, en qualité de journaliste, d'ancien membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de présidente du Festival



lyrique international de Belle-Île. L'intéressée a fait part « de sa fierté et de son émotion ».

Retrouvailles de la classe 1945



D'une prospection des gens nés en 1945 sur les listes électorales des quatre communes est sortie plus de 80 invitations qui ont été lancées pour une soirée privée le samedi 5 décembre 2015 à la salle Saint-Joseph de Le Palais. Au final ce sont 31 convives qui ont pris place autour de la

table dressée avec un menu concocté par «Côté jardin». Ambiance chaleureuse de retrouvailles pour ceux et celles qui dans l'année ont fêté leurs 70 ans. Des échanges liés au passé, des histoires drôles, des chansons et de la danse sont venus ponctuer cette soirée jusque tard dans la nuit.



ACTION COLLECTIVE « Découvrons l'île aux trésors »

Constats de départ :

Les travailleurs sociaux intervenant sur l'île rencontrent en majorité des personnes souffrant d'isolement. Elles expriment un mal-être en lien avec cela.

Période hivernale difficile lorsque les personnes n'ont pas d'emploi.

Difficulté pour certaines personnes arrivant sur l'île à s'intégrer

Sorties du chantier nature : si les personnes n'ont pas d'emploi ou de formation, la majorité se replie sur soi et retombe parfois dans des consommations

Surmortalité liée au suicide de 58%, à l'alcool de 42% à Belle Ile par rapport au territoire national (chiffre de l'ARS)

Objectifs de l'action :

Éviter l'isolement et créer du lien social. Valoriser les personnes et le lieu sur lequel elles vivent. Les amener à être acteur de leur insertion sociale. Montrer que l'on peut se faire du bien physiquement et psychologiquement avec peu de moyens (financier et matériel)

Action :

Ce sont 1 à 2 sorties par mois à Belle-Île, lieu à définir par les participants (découverte de sites en pleine nature, rencontre avec des associations, visite d'entreprise, partage de savoir-faire...). Puis moment de convivialité dans une salle de la mairie de Le Palais ou en plein air

Orientation :

Toute personne souhaitant y participer et exprimer un

sentiment d'isolement. Possibilité d'organiser un covoiturage ou de venir les chercher dans le centre de la commune

J'encadrerai chaque sortie accompagnée par un de mes collègues travailleur social du continent. En effet, de nombreuses personnes déplorent le fait « que tout se sache à Belle-Île » et souhaite plus de confidentialité. Mais aussi 2 sorties (Noël et juin) seront

à la journée, à Belle-Île ou sur le continent pour montrer que l'on peut sortir de l'île simplement et à moindre coût. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations : Aurélie BERRAS, assistante sociale pour le Conseil Départemental du Morbihan sur le secteur de Belle-Île-en-Mer. Tél. 02.97.30.27.50

« Découvrons ensemble l'île aux trésors »

Action de groupe, ayant pour objectif de se retrouver une fois par mois dans un cadre convivial. Découvrir de nouveaux coins de l'île, la richesse des associations, partager ses savoir-faire et sa créativité. Passer un moment chaleureux, sortir de chez soi...

Réunion d'information à destination du public

le MARDI 02 FÉVRIER à 14 h

(Dans la salle informatique du SISE.)

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MORBIHAN

DES SOLUTIONS POUR MIEUX VIVRE VOTRE HABITAT

SOLIHA Morbihan, ex PACT HD 56, a pour objectif de permettre aux propriétaires de bénéficier de conseils personnalisés et techniques pour améliorer leurs logements.

ANAH - CONSEIL DÉPARTEMENTAL - CAISSES DE RETRAITE

SOLIHA Morbihan met à votre disposition une équipe de techniciens qualifiés (chargés d'opération, thermiciens, ergothérapeutes, architectes) qui, à l'écoute, réalisent études énergétiques et audits autonomie, apportent des conseils adaptés et rationalisent le financement des travaux.



SOLIHA, UNE OFFRE DE SERVICE DIVERSIFIÉE

- > Diagnostic énergie / DPE
- > Visite Accession
- > Maintenance à domicile / Audit ergo
- > Maîtrise d'oeuvre
- > AMO collectivités
- > Ravalement
- > Amélioration de l'habitat dégradé

DES AIDES ALLANT DE 25% À 80% POUR

- > L'amélioration de la performance énergétique des logements
- > L'adaptation au handicap ou au vieillissement
- > L'amélioration de locatif privé

L'action de SOLIHA Morbihan s'amplifie sur le département du Morbihan. En effet, la démarche d'amélioration de l'habitat est une problématique qui nous concerne tous. À terme cela signifie réduction des factures énergétiques, confort du logement et du cadre de vie. Les financeurs en sont conscients et souhaitent plus que jamais accélérer la réhabilitation des logements. 2016 s'avère donc quant à elle être une année prometteuse et SOLIHA accompagnera, avec toute son expertise, chacun dans sa démarche d'amélioration de son logement.

SOLIHA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET DE TRAVAUX

SOLIHA Morbihan succède au PACT HD 56 et adhère ainsi à SOLIHA, première Fédération nationale en matière de rénovation de l'habitat et d'accompagnement des ménages les plus modestes.

POUR PLUS D'INFOS

02 97 40 96 96





Tél. 02 97 31 45 58 - Belle-Île-en-Mer
e-mail : biblio.palais2@wanadoo.fr
Site internet : www.lepalais.fr

« Café palabre » spécial BD adultes

Le 12 décembre 2015, c'est déroulé un Café Palabre spécial BD adultes à la médiathèque de Le Palais. Joëlle Bernard, bibliothécaire spécialisée en BD, en retraite à Belle-Île, a présenté ses coups de cœur du 9e art. Professionnelle engagée, elle s'est battue pour la

reconnaissance de la BD en bibliothèque comme un genre à part entière. Elle assiste tous les ans au festival de la BD à Angoulême. Passionnée, elle a captivé son auditoire avec sa sélection, mêlant nouveautés et incontournables. Toutes ces BD, prêtées par la médiathèque départementale du Morbihan, sont consultables et empruntables à la médiathèque de Le Palais.



Prix des Incorruptibles : c'est parti



Le 1er décembre 2015, les 6 classes des deux écoles primaires de Palais sont venues à la médiathèque pour une présentation de la sélection des livres proposés pour le Prix des Incorruptibles. Chacun des livres leur a été présenté. Une lecture du début de l'histoire leur a même été lu, pour leur donner envie de lire l'ouvrage dans son entier. Ils étaient un peu frustrés, tant leur attente de la suite, était forte. Ils leur appartiendra de plonger dans les histoires et de poursuivre la lecture à la mai-

son. Un marque-page et un carnet de lecture leur ont été distribués à chacun. De ce fait ils pourront annoter leurs appréciations au fil des lectures, en attendant le vote final au mois de mai prochain. C'est la 8^e année consécutive que la médiathèque fédère toutes les écoles maternelles et primaires de Belle-Île, en collaboration avec les bibliothèques de Bangor et de Sauzon. (Photo : classe des CP-CE1 de l'école Stanislas Poumet)

Visite de Laura avec «Polochon»



Le 17 novembre 2015, la médiathèque a reçu la visite de «Polochon». Les enfants des 2 classes maternelles de Sainte-Anne ont fait la connaissance du personnage de l'album «Une rencontre à Belle-Île» de Laura. Laura, qui est installée à Belle-île depuis 15 ans, est commerçante à Palais. Titulaire d'un bac A3 littéraire arts plastiques, elle a toujours

dessiné, peint et même sculpté. Elle a exposé à Angers ses œuvres sculptées sur la pierre de Tuffeau. «Polochon» est le personnage principal de son 1er livre (peluche blanche sur la photo). Résumé : Léon, 2 ans part en vacances avec ses parents chez son papy et sa mamie qui habitent à Belle-île en mer. Dans une malle du grenier, il découvre «Polochon» le traversin qui parle et «Dou dou lapin». Le 1^{er} numéro est sorti en juillet dernier, le 2^e est en préparation et sortira au printemps prochain. Il s'intitulera «La visite du Grand Phare». Laura était à la médiathèque le 21 novembre pour une séance de dédicaces.



Prochaines animations de la médiathèque «L'île lettrée» :

Bébés lecteurs : 4 février / 3 mars / 21 avril / 12 mai / 9 juin - Vacances de Pâques : 1 œuvre 1 heure : atelier artistique pour enfants à partir de 8 ans par une animatrice du Domaine de Kerguéhennec - Prix des Embruns : Prix littéraire adultes des médiathèques de Quiberon, Saint-Pierre Quiberon et Le Palais du 6 février au 28 mai 2016. Ce partenariat permettra aux usagers de lire les 7 romans en lice et d'assister aux rencontres de 3 auteurs dans les différents lieux.

Médiathèque «L'île lettrée» de Palais

Les Bébés lecteurs

Rendez-vous les jeudis
4 février et 3 mars 2016
de 10 h 30 à 11 h 15

02 97 31 45 58 - biblio.palais2@wanadoo.fr

Animation de sensibilisation aux livres pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle

HOMMAGE AUX VICTIMES DU TERRORISME



À Le Palais, le 16 novembre 2015, deux minutes avant midi, à l'invitation de la municipalité, la foule était rassemblée compacte devant la mairie pour rendre un fervent hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris.. En présence des élus une minute de silence a été observée. Le maire Frédéric Le gars, pronçait ensuite une allocution.»Toute la France est sous le choc de cet acte barbare. Après le 7 janvier,

c'est la deuxième fois que la France subit ce crime de guerre. L'Europe a décidé de lutter contre ce terrorisme international aux côtés de la France. Le 13 novembre 2015, il s'est créé un traumatisme immense lié à ce cauchemar, le massacre d'innocents, le temps du deuil sera long, celui du combat est déjà présent. La barbarie ne troublera pas les valeurs de la République. Nous sommes attaqués pour notre modèle social et notre profond attachement humaniste à la liberté, la fraternité, l'égalité et la laïcité.

Nous sommes fiers d'être Français et solidaires en ce moment de deuil national. Ces nouvelles victimes resteront à jamais dans nos cœurs. Remercions nos services de sécurité et de secours pour leurs actions.

N'ayons pas peur. Ne cédon pas à la terreur. Continuons à vivre selon nos idéaux. Vive la France. Vive la République». Puis ce sont près de 140 personnes qui ont entonné une vibrante « Marseillaise ».



Nécrologie : Richard Cowan



Fondateur du festival « Lyrique en mer », l'Américain Richard Cowan s'est éteint le 16 novembre 2015 à l'âge de 58 ans à Pittsburg en Pennsylvanie (USA). Chanteur d'opéra, baryton basse, Richard Cowan était un artiste mondialement reconnu. Né à Chicago, dans l'Illinois, aux États-Unis, cet homme affichait un palmarès impressionnant sur les scènes de l'opéra clas-

sique mondial. C'est à l'âge de 15 ans que Richard Cowan découvrait l'opéra. Ce fut le coup de foudre. Huit années d'étude de vocalise suivront. Son métier de chanteur l'entraîne aux quatre coins du monde. En 1985, il découvre la France au cours d'une tournée. Ce n'est que douze ans plus tard qu'il décide, sur les conseils de sa soeur, de voyager en Bretagne. Le hasard

l'entraîne à Belle-Île-en-Mer. Richard tombe amoureux de ce petit coin de paradis où il acquiert une résidence. En 1998, il se lance dans l'aventure du Festival « Lyrique en mer » à Le Palais qui connaîtra le succès. Un hommage lui a été rendu par Geneviève Guicheny la présidente du Festival lyrique international Belle-Île lors de l'assemblée générale

Stèle pour les marins morts pour la France



Le Souvenir Français est une association nationale, créée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906. Gardien de la mémoire collective, elle a pour vocation de : Conserver la Mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés en leur honneur. Transmettre leur Souvenir en inculquant aux jeunes générations, le sens du devoir, l'amour de son pays et le respect de notre civilisation. Le Comité du Souvenir Français « Baie de Quiberon – Ria d'Étel » est l'un des 14 comités du Morbihan. Il rayonne sur le canton de Quibe-

ron (16 communes) et les 3 communes côtières du canton d'Auray. En accord avec Frédéric Le Gars, maire de Le Palais, le comité de la « Baie de Quiberon – Ria d'Étel » a érigé, avec l'aide des services techniques, une stèle à proximité du monument aux morts. Cette stèle est dédiée aux marins morbihannais morts pour la France. L'inauguration, présidée par le maire, Frédéric Le Gars et Jean Louis Roger président du comité, aura lieu le vendredi 18 mars 2016 à 11 h en présence d'un détachement de la Marine Nationale, d'autorités départementales, des élus et des associations patriotiques.

Une fin d'année festive malgré tout



En cette fin d'année agitée par des événements terrifiants, la commune a souhaité apporter un peu de gaieté dans la cité. Si les réductions de budget ont nécessité une concentration des décorations de Noël, la municipalité, à la demande de commerçants, a innové en mettant la musique dans les rues. Une initiative bien accueillie par tous, selon les retours positifs reçus en mairie. Certains lieux de la ville n'ont pas bénéficié de ce déploiement. C'est un choix assumé. Il devrait évoluer positivement l'an prochain. « Avec la rigueur budgétaire, la commission a

souhaité concentrer les décorations, pour un impact visuel et non quelques illuminations clairsemées. Beaucoup de ces décorations ont été fabriquées par la commission, économies obligent. Certaines guirlandes ont été posées par les élus. En février, nous plancherons sur les décorations de l'an prochain. Les tarifs étant intéressants en cette période, ce sera peut-être l'occasion d'investir dans de nouveaux éléments, moins coûteux que ceux à positionner avec une nacelle » souligne Tibault Grollemund Premier adjoint. Deuxième nouveauté, la transforma-

Un couple palantin en séjour à la neige



En septembre 2015, la délégation ROMEUFONTAINE avait offert un séjour d'une semaine à Font-Romeu, en résidence demi-pension au pied des pistes de ski offert par la commune de Font-Romeu, pour un couple et deux enfants. Le « Comité de jumelage Le Palais/Font-Romeu » et le CCAS de la mairie de Palais, à partir de la liste électorale de la commune, ont procédé à la sélection de la famille à choisir. Quatre familles répondaient aux critères prévus. C'est donc le tirage au sort qui a désigné Florian Caillarec et Clémence Urbain

avec leurs filles Madeleine, 4 ans et Suzanne, 2 ans. Lundi 11 janvier c'est à la mairie que Sophie Hazo, présidente du comité de jumelage, en présence de Frédéric le Gars, maire et Martine Collin, adjointe aux affaires sociales, remettait le bon de séjour qui se déroulera dans la semaine du 6 février 2016. Un couple qui va redécouvrir la neige qu'ils ont connu il y a très longtemps durant leur enfance. Pour les enfants, ce sera une première, ne connaissant la neige qu'à travers les photographies.

Halloween : des frissons pour des bonbons

Le 31 octobre 2015, Halloween oblige, les rues de Palais ont connu une population de petits fantômes, squelettes, sorcières et vampires. Sur la place Bigarré avaient lieu les festivités organisées par les commerçants. Vente caritative de gâteaux, dégustation d'un vin chaud à la « Parenthèse », maquillage chez « Cocoon Île », distribution de bonbons et élection du plus beau costume étaient au programme



de l'après-midi. Les enfants étaient ravis de pouvoir récolter les friandises. En contrepartie, les commerçants ont recueilli les faveurs des enfants costumés et n'ont pas reçu de mauvais sorts.

tion de la place Font-Romeu ornée de sapins qui seront replantés en pleine terre et qui agrémenteront les fêtes de Noël plus tard à moindre coût. Le 24 décembre 2015, la commission avait organisé un après-midi de rencontre avec le Père Noël. Un moment convivial autour d'un vin et du chocolat chauds qui a réuni de nombreux participants. Dans le désormais mythique fauteuil en bois confectionné par Belle-Île On Air, l'homme en rouge et blanc a posé avec les enfants qui ont pu repartir avec leur photo offerte. Pour la Saint- Sylvestre, « l'association

Animons Palais étant en sommeil, et malgré l'appel lancé à d'autres associations, la festivité n'a pas eu lieu. Mémoire d'Île a toutefois tenu à maintenir la vente de gui pour le plus grand plaisir des amateurs de baisers échangés sous le gui pour porter bonheur ». Au préalable, comme la tradition le veut, un peu avant l'heure, les enfants du personnel communal ont reçu la visite du Père Noël. Il est venu les bras chargés de présents. Parents et enfants ont profité d'un moment chaleureux, l'occasion pour le personnel des différents services de se retrouver.


LISTE DES NAISSANCES

| <i>Date</i> | <i>Prénoms et noms</i> | <i>Fils / Fille de : et de :</i> |
|------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| 21 octobre 2015 | Awen Timéo Mathis LE GAL | Nicolas LE GAL et Aurore LEROY |
| 22 novembre 2015 | Achilles Gustave Jacques SAUVAGE | Jacques SAUVAGE et Floriane COCHENNEC |
| 24 décembre 2015 | Zoé LARGOUET | Patrick LARGOUET et Noémie SOULIER |


PUBLICATIONS DE MARIAGE

| <i>Date</i> | <i>Époux</i> | <i>Adresse</i> | <i>Épouse</i> | <i>Adresse</i> |
|-----------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| 17 octobre 2015 | Adrien Augustin REBAT | Paris 16e | Louise Marie Bénédicte LE PENNDU | Le Palais |


LISTE DES DÉCÈS

| <i>Décès / Transcription</i> | <i>Prénoms</i> | <i>Noms</i> | <i>Âge</i> | <i>Lieu de décès</i> |
|------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------|----------------------|
| 03 octobre 2015 | Dominique Pierre | FRELAUT divorcé de Françoise HAVET | 52 ans | Vannes |
| 08 octobre 2015 | Marie Henriette | SAVINA épouse Jacques ANSEL | 78 ans | Vannes |
| 04 novembre 2015 | Régine | PLUMEL veuve Marcel MAILLET | 82 ans | Le Palais |
| 07 novembre 2015 | Emmanuel | HERMANS divorcé Monique MAROTTE | 68 ans | Le Palais |
| 10 novembre 2015 | Marie Eugénie | LOREC veuve Eugène THOMAS | 94 ans | Le Palais |
| 13 novembre 2015 | Jean-Maurice | LE HEN époux de Éliane GALLEN | 64 ans | Vannes |
| 23 novembre 2015 | Daniel | ROHAN époux de Marie-Antoinelle DAVID | 69 ans | Le Palais |
| 24 novembre 2015 | Marie-Thérèse | GALLÈNE veuve Roger CAUDAL | 80 ans | Le Palais |
| 01 décembre 2015 | Philippe | ROUSSELLE | 60 ans | Vannes |
| 05 décembre 2015 | Joël | MOYSONC époux de Liliane MARGELLA | 70 ans | Le Palais |
| 12 décembre 2015 | Anne-Marie | TALEC veuve Jean-Yves LE BAIL | 89 ans | Le Palais |
| 13 décembre 2015 | Raymond | MISSEY veuf de Juliette GAUTRO | 102 ans | Le palais |
| 15 décembre 2015 | Michel | LINK | 70 ans | Le Palais |
| 18 décembre 2015 | Alex | MORTIER divorcé de Sonia DEVELS | 64 ans | Le Palais |
| 23 décembre 2015 | Patrick | LANCO époux de Martine KRAUSE | 67 ans | Le Palais |

2016



Copyright Yvette Gallène

*Toute l'équipe du PETIT JOURNAL,
vous adresse ses*
MEILLEURS VOEUX
pour l'année 2016